2007

Rapport annuel

Office ontarien de financement

Ontario

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi) et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodiguer des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agir comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics et investir au nom de certains organismes publics.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à Infrastructure Ontario (la Société ontarienne de travaux d'infrastructure).

Table des matières

Message du président et du directeur général	1
Discussion et analyse par la direction	3
Sommaire des résultats financiers	15
États financiers	16
Régie de l'organisme	29
Politiques et procédures de gestion des risques	37
Annexes	39

Message du président et du directeur général

Nous avons le plaisir d'informer que l'exercice 2006–2007 a de nouveau été positif pour l'Office ontarien de financement.

L'OOF a emprunté à des conditions concurrentielles sur les marchés financiers 18,7 milliards de dollars pour le gouvernement provincial et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Les besoins provisoires d'emprunt à long terme en 2006–2007 se chiffraient à 18,7 milliards de dollars, soit une diminution de 2,1 milliards par rapport aux 20,8 milliards estimés dans le plan budgétaire de 2006. Cette diminution se doit en grande partie à l'élimination du déficit. Les économies totales réalisées par rapport aux repères en matière de rendement pour les activités d'emprunt, les marchés financiers et la gestion de la dette se sont chiffrées à 86 millions de dollars.

L'OOF a soutenu les priorités gouvernementales en offrant des services et des conseils financiers à un certain nombre d'organismes du secteur public. Par exemple, il a avancé des prêts d'un montant total de 758 millions de dollars (M$) aux conseils scolaires afin de soutenir l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage* du ministère de l'Éducation à des frais de financement moindres. L'OOF a également fourni des conseils financiers à l'appui d'initiatives d'infrastructure et de transports en commun.

Par ailleurs, l'OOF a soutenu les initiatives gouvernementales axées sur le secteur forestier de l'Ontario. Il a notamment facilité des efforts de restructuration de St. Marys Paper à Sault Ste. Marie.

L'OOF a participé aux négociations entre l'Ontario et le propriétaire de Teranet sur les conditions en vertu desquelles le gouvernement provincial pouvait approuver la vente de la société. Teranet a été convertie en une fiducie de revenu, ce qui a rapporté un produit net de 519 millions de dollars au gouvernement provincial. De plus, l'OOF a fourni des conseils sur le financement d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) par la SFIEO pour les projets hydroélectriques de Portlands Energy Centre et du lac Seul, les prêts en question s'élevant à 400 M$ et 50 M$ respectivement.

L'OOF a aidé le ministère des Finances à élaborer une entente avec l'Agence du revenu du Canada concernant le transfert de la fonction de perception des impôts des sociétés qui protège le déroulement opportun des mouvements de trésorerie de la province. Avec les ministères des Finances et des Services gouvernementaux, l'OOF a mené l'initiative gouvernementale visant à assurer que les chèques émis par le gouvernement provincial respectent les nouvelles normes de l'Association canadienne des paiements en matière de compensation.

En ce qui concerne 2007–2008, l'OOF continuera d'offrir des services rentables d'emprunt, de gestion financière et de gestion de la dette. Il prévoit que les emprunts à long terme nécessaires s'élèveront à 18,8 milliards de dollars, principalement en raison de la dette arrivant à maturité et du remboursement des emprunts se chiffrant au total à 15,3 milliards de dollars. L'OOF participera aussi à des initiatives de financement du secteur public et continuera de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur surveillance au cours de l'exercice, et nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2007–2008.

Le président,

Colin Andersen

Le directeur général et vice-président,

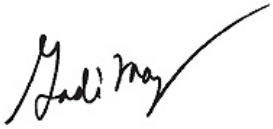

Gadi Mayman

Discussion et analyse par la direction

Économie

Marchés financiers

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Services financiers, services de gestion de trésorerie et services bancaires

Conseils financiers

Discussion et analyse par la direction

La présente partie du rapport annuel expose la discussion et l'analyse par la direction des résultats de l'OOF en 2006–2007 et ses objectifs pour 2007–2008. La discussion commence par un aperçu de l'économie et des marchés financiers en 2006 et des perspectives pour 2007–2008 en juin 2007.

Économie

En 2006, l'économie mondiale s'est caractérisée par une croissance vigoureuse, la production réelle augmentant de 3,9 p. 100 selon les estimations du rapport de mai de *Consensus Forecasts*. L'activité mondiale devrait rester dynamique, avec une croissance de 3,3 p. 100 en 2007 et de 3,4 p. 100 en 2008.

Les États-Unis sont le plus important partenaire commercial de l'Ontario, avec plus de 86 p. 100 des exportations internationales de marchandises de la province. L'économie américaine s'est accrue de 3,3 p. 100 en 2006, soit un taux très légèrement supérieur au 3,2 p. 100 de 2005. Le sondage de juin 2007 de *Blue Chip Economic Indicators* prévoit une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel des États-Unis de 2,1 p. 100 en 2007 et de 2,9 p. 100 en 2008. Dans ce pays, l'industrie automobile et le secteur du logement demeurent faibles, ce qui nuit à la croissance des É.-U. et aux exportations ontariennes.

Le prix moyen du pétrole s'est élevé à 66,1 USD en 2006, la quatrième année record consécutive. Les cours d'autres principaux produits de base ont également connu une forte hausse. Le prix du pétrole est repassé en dessous des 50 USD le baril au début de 2007, mais s'est ensuite rétabli aux alentours de 65 USD le baril en raison des craintes que les conflits géopolitiques puissent perturber les approvisionnements en provenance des principaux pays producteurs de pétrole. Les prévisions indiquant une saison active des ouragans sur la côte Atlantique en 2007, des pannes dans les raffineries, une forte demande mondiale, des baisses de production des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et une croissance très modérée de l'approvisionnement provenant des pays non-OPEP ont également provoqué une hausse des cours du pétrole. La moyenne actuelle des prévisions du secteur privé établit le prix du pétrole à 61,8 USD le baril en 2007. Il s'agirait là de la première baisse annuelle du prix du pétrole depuis 2001.

Le cours moyen du dollar canadien a atteint 88,2 cents américains en 2006, soit une hausse par rapport aux 82,5 cents américains enregistrés en 2005. Le dollar canadien est passé de 61,8 cents américains en janvier 2002 à 94,7 cents américains en juin 2007, un sommet inégalé au cours des 30 dernières années. La vigueur du dollar canadien est un défi pour les fabricants ontariens qui vendent leurs marchandises sur un marché mondial de plus en plus concurrentiel. Les spécialistes du secteur privé s'attendent à ce que la valeur moyenne du dollar canadien soit de 89,5 cents américains en 2007.

L'économie ontarienne s'est affaiblie en 2006, avec une croissance globale du PIB réel de 1,9 p. 100, par rapport aux 2,8 p. 100 de 2005. Ce ralentissement économique reflétait l'effet négatif de la hausse du prix du pétrole, de la vigueur du dollar canadien, de l'augmentation des taux d'intérêt, de la restructuration du secteur automobile et de l'affaiblissement de la demande aux États-Unis. En 2006, la demande intérieure finale – c.-à-d. la somme des dépenses de consommation, des investissements des entreprises et des dépenses gouvernementales – est demeurée forte avec une hausse de 4,0 p. 100, par rapport à 3,8 p. 100 en 2005. La croissance intérieure a été alimentée par la bonne tenue des investissements des entreprises et des dépenses de consommation. Cette tendance a été partiellement compensée par un affaiblissement des résultats commerciaux, avec une hausse des exportations de 0,5 p. 100 seulement et une forte augmentation des importations. La croissance économique s'est améliorée au quatrième trimestre de 2006 et les économistes s'attendent à ce que la croissance se renforce en 2007 et s'accélère à moyen terme.

Marchés financiers

La Banque du Canada a maintenu son taux cible du financement à un jour à 4,25 p. 100 depuis mai 2006. Dans son dernier énoncé de politique, la Banque du Canada a adopté une position beaucoup plus ferme, reconnaissant que la croissance économique et l'inflation avaient dépassé ses attentes. La plupart des spécialistes s'attendent à ce que la Banque élève ses taux d'intérêt en 2007. Selon les prévisions du secteur privé, le rendement des bons du Trésor de trois mois devrait être en moyenne de 4,3 p. 100 en 2007, soit une hausse par rapport aux 4,0 p. 100 de 2006. Le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada, qui était en moyenne de 4,2 p. 100 en 2006, devrait passer à 4,4 p. 100 en 2007.

La réserve fédérale américaine a maintenu ses taux d'intérêt inchangés depuis juin 2006 parallèlement au ralentissement de la croissance économique. L'inflation de base a baissé aux États-Unis, mais est encore supérieure à la zone de confort de la réserve américaine se situant à environ 2 p. 100. Au cours du premier semestre 2007, la croissance devrait demeurer modérée, reflétant ainsi la faiblesse actuelle dans le secteur du logement et une croissance moindre des dépenses de consommation, qui auront tendance à faire baisser l'inflation. La plupart des spécialistes s'attendent à ce que la réserve fédérale américaine ne change pas ses taux en 2007. Selon le rapport du mois de juin de *Blue Chip Economic Indicators*, les taux des bons du Trésor américains de trois mois devraient augmenter et passer d'une moyenne de 4,8 p. 100 en 2006 à 5,0 p. 100 en 2007. Le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement devrait se situer en moyenne à 4,8 p. 100 en 2007, et demeurer ainsi inchangé par rapport à 2006.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

Les besoins provisoires d'emprunt à long terme sur les marchés publics se sont chiffrés à 18,7 milliards de dollars, soit 2,1 milliards de moins que les 20,8 milliards estimés dans le plan budgétaire de 2006. Cette baisse est en grande partie attribuable à l'élimination du déficit.

La province a comblé environ 76 % de ses besoins en matière d'emprunt – soit 14,2 milliards de dollars – sur le marché canadien des obligations, en ayant recours à un certain nombre de titres de créances, dont les suivants :

- des obligations consortiales
- des billets à moyen terme
- des obligations d'épargne de l'Ontario
- des obligations par adjudication
- des obligations à taux variable.

Emprunts – Marchés canadiens

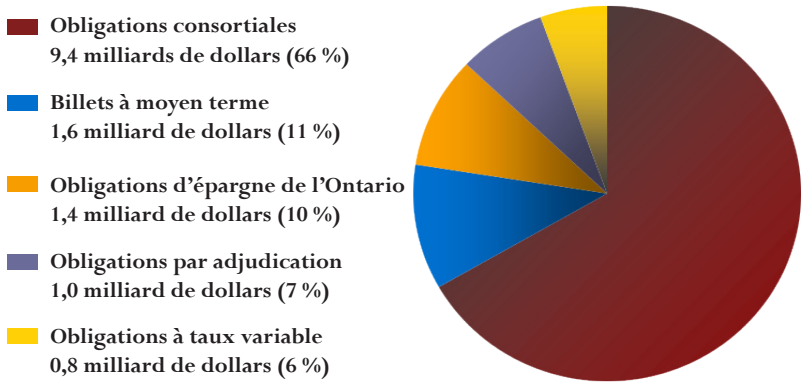

Total : 14,2 milliards de dollars

Emprunts – Tous les marchés

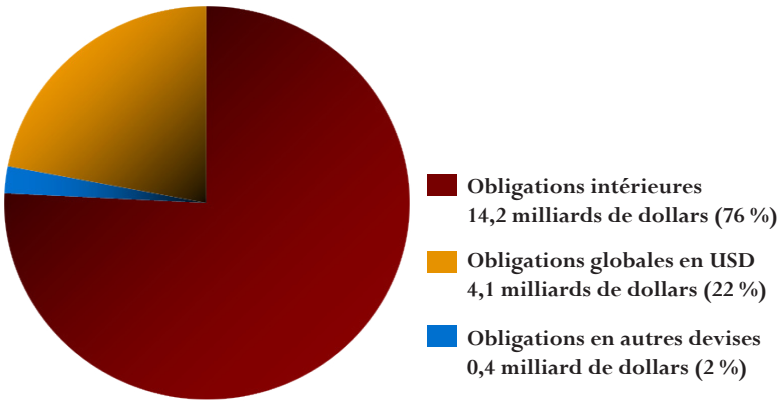

Total : 18,7 milliards de dollars

L'OOF a continué de gérer le programme d'emprunt en ayant recours à des démarches souples et en surveillant les marchés financiers canadiens et internationaux afin de minimiser les coûts de service de la dette et de diversifier le programme d'emprunt. Vingt quatre pour cent des emprunts nécessaires, soit environ 4,5 milliards de dollars, ont été effectués sur les marchés internationaux, en particulier :

- trois émissions d'obligations globales de 1 milliard de dollars américains;
- des euro-billets à moyen terme en dollars américains, en rand de l'Afrique du Sud et, pour la première fois, en livres turques;
- une première émission d'obligations en dollars australiens.

Investissements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2006–2007, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 5,7 milliards de dollars.

Grâce à son initiative centralisée de fonds commun, l'OOF aide des organismes publics à accroître leur rentabilité en améliorant les méthodes d'investissement et en réduisant le coût des investissements. En 2006–2007, l'OOF a offert des services d'investissement à neuf organismes, conseils et commissions, y compris Infrastructure Ontario, le Fonds de garantie des prestations de retraite et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds géré au nom de ces organismes s'élevait à 2,2 milliards de dollars.

En collaboration avec OPG, l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2007, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 9,3 milliards de dollars, contre une valeur marchande de 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

En 2006–2007, on a retenu les services de 18 gestionnaires d'investissement externes pour investir les fonds nucléaires dans une combinaison d'obligations et d'actions. Le rendement réel combiné des fonds se chiffrait à 10,85 p. 100, soit 7,27 p. 100 de plus que l'objectif de rendement visé de 3,58 p. 100 (3,25 p. 100 au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario).

Objectifs pour 2007–2008

On prévoit que le total des besoins d'emprunts à long terme en 2007–2008 s'élèvera à 18,8 milliards de dollars, principalement en raison de la dette arrivant à maturité et du remboursement des emprunts se chiffrant au total à 15,3 milliards de dollars.

Le marché intérieur en dollar canadien sera de nouveau la principale source de financement de la province. L'OOF continuera de diversifier son programme d'emprunt intérieur en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable et de billets à moyen terme. Le programme d'emprunt 2007–2008 inclura également la treizième campagne de vente d'Obligations d'épargne de l'Ontario. L'envergure de la campagne dépendra des conditions du marché.

Les marchés internationaux demeureront une composante importante du programme d'emprunt de la province. On prévoit qu'environ 25 p. 100 des besoins seront satisfaits au sein des marchés internationaux, en fonction des conditions du marché et de l'existence d'occasions avantageuses.

L'OOF gérera également les réserves de liquidités de la province de façon conservatrice en produisant un taux de rendement conforme à ses objectifs d'investissement. En collaboration avec OPG, l'OOF continuera de gérer les investissements des fonds nucléaires conformément aux objectifs de l'ONFA de manière à ce que le passif éventuel du gouvernement provincial en vertu de cette entente soit géré de façon prudente.

Afin de réduire les frais d'investissement, l'initiative de fonds commun centralisé offrira des services de trésorerie et d'administration aux organismes de la Couronne et administrera des fonds au nom d'institutions du secteur public. Les fonds seront gérés conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

Parmi les initiatives en matière de relations avec les investisseurs relatives à l'exercice 2007–2008, mentionnons la diffusion de la première webémission du ministre des Finances, ainsi que les initiatives dirigées par ce dernier à Toronto, Montréal et New York. Par ailleurs, une équipe de cadres supérieurs a rencontré des investisseurs institutionnels à Winnipeg, Vancouver et Victoria, et a entrepris la première initiative de prise de contact de l'Ontario avec des gestionnaires de fonds gouvernementaux en Alaska.

Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette totale de la province et de la SFIEO, dont le montant provisoire, calculé sur une base consolidée, se chiffrait à 157,1 milliards de dollars au 31 mars 2007.

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les options et les échanges financiers pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. Les risques sont surveillés tous les jours et vérifiés chaque année.

Composition de la dette totale

157,1 milliards de dollars

- **Obligations intérieures**
  92,4 milliards de dollars (59 %)
- **Dette interne**
  22,5 milliards de dollars (14 %)
- **Obligations sur le marché international**
  37,6 milliards de dollars (24 %)
- **Bons du Trésor et billets de trésorerie américains**
  4,6 milliards de dollars (3 %)

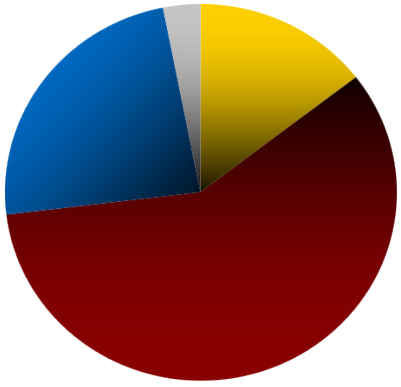

La dette totale se compose d'obligations émises sur les marchés publics à court et à long terme, ainsi que de débentures non émises sur les marchés publics et détenues par certains organismes gouvernementaux et régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La majorité des émissions en devises étrangères de la province ont été échangées en dollars canadiens.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF. En 2006–2007, l'OOF a apporté des améliorations sensibles au processus d'information sur la gestion du risque du point de vue de l'efficience, de l'uniformité et de la sécurité, avec un nouveau système d'évaluation par référence au marché qui est mieux intégré aux autres systèmes d'information financière de l'OOF.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. En 2006–2007, les économies totales réalisées par rapport aux repères en matière de rendement se sont chiffrées à 86 M$, contre 109 M$ en 2005–2006.

L'OOF surveille aussi l'intérêt de la dette de la province pour veiller à ce qu'il soit géré de façon efficace et avantageuse. Les coûts provisoires de l'intérêt de la dette pour 2006–2007 étaient inférieurs de 600 millions de dollars aux prévisions du budget de l'Ontario de 2006, en raison de taux d'intérêt à long terme inférieurs aux prévisions et à des méthodes rentables de gestion de la dette.

Le rendement du programme d'emprunt représente la différence entre le coût global du programme d'emprunt réel et les coûts globaux de l'emprunt hypothétique sur les marchés canadiens de même durée et taille, mis en œuvre de façon égale pendant l'exercice (repère à étapes régulières). La différence de coût est ensuite comparée au rendement des gestionnaires de fonds à revenu fixe en se servant d'un indice du marché obligataire couramment utilisé.

Pendant l'exercice 2006–2007, le coût du programme d'emprunt était de 71 millions de dollars inférieur au repère à étapes régulières, selon la valeur actualisée. Ce coût, qui correspond à un rendement du premier quartile relativement au groupe de pairs des gestionnaires de fonds à revenu fixe, était de 16 M$ inférieur au coût de 87 M$ enregistré en 2005–2006.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en fonction d'une comparaison entre les économies réalisées par le programme et un budget de risque. En 2006–2007, le programme de gestion de la dette a permis d'économiser 8 millions de dollars. Ce chiffre correspond à un rendement du deuxième quartile relativement au budget de risque et représente une diminution par rapport au rendement de premier quartile de 10 millions de dollars obtenu en 2005–2006.

Le rendement des investissements de la réserve de liquidités se mesure en fonction du rendement d'un repère sur mesure d'une durée de 45 jours. La différence de rendement est comparée au rendement d'un groupe de pairs de gestionnaires de marchés monétaires en fonction d'un indice courant des marchés monétaires. Le programme a produit un rendement supérieur de 13 points de base au repère de 45 jours, ce qui représente des économies de 7 millions de dollars équivalentes à un rendement du premier quartile en 2006–2007. En 2005–2006, le rendement du programme des marchés monétaires était de 11 points de base supérieur au repère de 45 jours (soit des économies de 12 millions de dollars) et représentait un rendement du deuxième quartile.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte financière due aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et aux taux d'intérêt de la dette à taux flottant.

En février 2007, l'exposition maximale aux risques associés aux changements des taux d'intérêt a été rehaussée, passant de 25 à 35 p. 100 de l'encours de la dette. Cette modification visait à donner à l'OOF la capacité de mieux profiter de la dette à taux flottant lorsque cela est jugé avantageux.

Le risque lié aux taux d'intérêt de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant se situait à 15,3 p. 100 de l'encours de la dette au 31 mars 2007, comparativement à 14,1 p. 100 au 31 mars 2006.

En 2006–2007, la dette arrivant à échéance s'est élevée à quelque 14 milliards de dollars et le remboursement de la dette à 1 milliard de dollars, par comparaison à 19,8 milliards de dollars et 1,1 milliard de dollars respectivement en 2005–2006.

La position de change nette correspondait à 0,7 p. 100 de l'encours de la dette au 31 mars 2007, comparativement à 0,8 p. 100 en 2005–2006.

Au cours de l'exercice 2006–2007, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. Même si l'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A–, en ce qui concerne les nouvelles transactions d'échanges financiers, elle se limite généralement aux contreparties ayant au moins une cote AA–.

Provisoirement, au 31 mars 2007, le portefeuille total de transactions d'échanges financiers avait une valeur théorique de 100,8 milliards de dollars, comparativement à 97,3 milliards de dollars en 2005–2006. Ce portefeuille consistait principalement en 31,4 milliards de dollars de crédits croisés (28,4 milliards de dollars en 2005–2006) et 68,3 milliards de dollars d'échanges de taux d'intérêt (64,7 milliards de dollars en 2005–2006). À la fin de l'exercice, plus de 80 p. 100 des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote AA–, soit le même pourcentage qu'en 2005–2006.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités et la capacité d'emprunt à court terme ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les billets de trésorerie américains sont assujettis à des plafonds de 12,0 milliards de dollars (6,0 milliards de dollars pour la province et 6,0 milliards de dollars pour la SFIEO) et de 2,5 milliards de dollars, respectivement. Ces plafonds sont inchangés par rapport à 2005–2006.

Relations avec les agences de cotation

Le gouvernement provincial demande aux agences de cotation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance à des conditions favorables au sein des marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de cotation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, le gouvernement garde un contact unique avec les agences pour faire en sorte que toutes les réponses aux demandes de renseignements concernant les politiques gouvernementales et d'autres sujets soient uniformes et coordonnées.

Après l'annonce du budget de 2007, Dominion Bond Rating Service a confirmé la cote AA de la province le 23 avril 2007, Moody's a confirmé la cote Aa1 le 1er mai 2007, et Standard & Poor's a confirmé sa cote AA le 4 mai 2007.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue.

La fiabilité de la technologie de l'information et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet d'assurer que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. La haute performance des systèmes a été maintenue en 2006. À cette fin, Vérification interne Ontario a achevé la première phase d'une vérification approfondie des contrôles internes sur trois ans, portant notamment sur les systèmes informatiques. Ces activités n'ont révélé aucune restriction qui justifierait une opinion avec réserve.

Planification de la continuité des activités

Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à s'assurer que les opérations vitales seront menées à bien de façon opportune en cas de perturbation des activités. Les conseillers en planification de la continuité des activités et les chefs d'équipe du rétablissement des activités restent en contact avec le ministère des Finances et d'autres institutions gouvernementales pour veiller à ce que la planification de la continuité des activités tienne compte des autres secteurs d'activité du gouvernement de l'Ontario. L'OOF organise régulièrement des tests de planification de la continuité des activités et des séances de formation.

Objectifs pour 2007–2008

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de représenter des objectifs clés en 2007–2008.

L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers.

Des avis soutenant des améliorations des cotes de crédit seront présentés aux agences de cotation à mesure que le gouvernement provincial continue d'atteindre et de dépasser les objectifs budgétaires formulés dans le budget de 2007.

Services financiers, services de gestion de trésorerie et services bancaires

L'OOF offre des services de gestion de trésorerie centralisés afin de minimiser les intérêts correspondant au service de la dette. L'Office propose également des services bancaires efficients et est responsable des opérations comptables et de règlement pour les programmes d'emprunt, de gestion de la dette, d'investissement et d'instruments financiers dérivés.

En 2006–2007, l'OOF a aidé le ministère des Finances à élaborer une entente avec l'Agence du revenu du Canada concernant le transfert de la fonction de perception des impôts des sociétés qui protège le déroulement opportun des mouvements de trésorerie de la province. L'Office a également mis en œuvre un système permettant de prévoir rapidement et avec exactitude les rentrées de fonds mensuelles provenant de la taxe de vente au détail reçues des banques. Le nouveau système de prévision a fait l'objet d'un article dans *Canadian Treasurer*, et l'équipe, composée de représentants des ministères des Finances et du Revenu et de l'OOF, a remporté un prix Stella du ministère des Finances.

Avec les ministères des Finances et des Services gouvernementaux, l'OOF a mené une initiative visant à assurer que les chèques émis par le gouvernement provincial respectent les nouvelles normes de l'Association canadienne des paiements, et ce, avant la date limite de juillet 2007 fixée par l'Association. Les nouvelles normes transformeront le processus de compensation des chèques fondé sur les imprimés en un processus numérique plus efficient.

À l'issue d'un appel d'offres, les services d'acceptation de paiements par cartes de crédit et de débit au nom de la province ont été adjugés à un nouveau fournisseur, et ce contrat prendra effet au début de 2007. Un appel d'offres a également été lancé pour de nouveaux services bancaires et de gestion de trésorerie pour le compte du gouvernement provincial.

Au cours de l'exercice, l'OOF a prodigué des conseils à des ministères et à d'autres organismes du secteur public sur diverses questions bancaires, en particulier le traitement centralisé des revenus et le processus d'amélioration de la gestion des revenus du gouvernement.

Par ailleurs, l'OOF a poursuivi ses activités de recherche et de surveillance relatives à l'évolution des tendances en comptabilité qui pourrait influer sur l'intérêt de la dette de la province. À cette fin, il a collaboré avec le Bureau du contrôleur provincial afin de fournir des observations au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sur son énoncé de principes concernant la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers dérivés. L'OOF a également transmis au CCSP des commentaires concernant la comptabilité de couverture utilisée par les administrations.

Objectifs pour 2007–2008

L'OOF achèvera le processus de transition vers un nouveau fournisseur de services d'acceptation de paiements par cartes de crédit et de débit au nom de la province. L'appel d'offres pour les services bancaires a été lancé au début de 2007–2008. Le marché sera adjugé avant la date d'expiration du contrat actuel, le 1er février 2008, à deux institutions financières qui codirigeront ces services.

L'OOF continuera de travailler avec les ministères des Finances et du Revenu au transfert de la fonction de l'administration des impôts des sociétés de l'Ontario à l'Agence du revenu du Canada. Il poursuivra aussi ces travaux relatifs aux nouvelles normes de compensation de chèques. Enfin, l'OOF réagira comme il se doit à l'évolution en comptabilité, en particulier les changements touchant les instruments financiers et les devises étrangères, et il évaluera tout effet possible sur la dette et l'intérêt de la dette.

Conseils financiers

En 2006–2007, l'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre au ministre des Finances, de même que des conseils à d'autres ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos des politiques et initiatives financières générales et touchant le secteur de l'électricité.

Transactions

Le ministère de l'Éducation a ordonné aux conseils scolaires de convertir en un mécanisme de financement à long terme leurs emprunts à court terme non remboursés se rapportant à son initiative *Lieux propices à l'apprentissage*. À la demande du ministère, l'OOF a mis en œuvre un programme de prêt pour financer les projets d'immobilisations relevant du programme. En novembre 2006, l'OOF a avancé un total de 758 M$ sous la forme de prêts remboursables en 25 ans.

L'OOF a soutenu les initiatives visant le secteur forestier de l'Ontario, en facilitant par exemple les efforts de restructuration de St. Marys Paper, à Sault Ste. Marie. Il a continué d'aider le Musée royal de l'Ontario (ROM) en lui prodiguant des conseils sur le financement du projet Renaissance du ROM.

Par ailleurs, l'OOF a présenté des options en vue d'optimiser l'approbation du gouvernement provincial et les droits de participation économique liés à Teranet, une société privée qui maintient et exploite le système d'enregistrement foncier électronique en Ontario. L'OOF a appuyé les négociations entre la province et le propriétaire de Teranet sur les conditions en vertu desquelles le gouvernement provincial songerait à approuver la vente de la société. Le gouvernement a autorisé Teranet à réaliser une émission initiale d'actions en mai 2006. Cette vente a apporté au gouvernement provincial un produit net de 519 M$.

Projets

L'OOF a offert des conseils à des ministères, organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos de toute une série de politiques et de projets de gestion de l'actif et du passif financier de la province, y compris les politiques et structures efficaces de location, l'examen de l'actif, les repères en matière d'optimisation des ressources et les évaluations des taux d'intérêt.

Par exemple, des conseils ont été donnés sur des projets d'infrastructure et des options de financement pour d'autres ministères et institutions du secteur public, comme des projets d'infrastructures hospitalières et le projet d'agence d'approvisionnement pour les transports en commun. L'OOF a aussi soutenu plusieurs initiatives du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique, comme l'Hôpital Montfort et le palais de justice de Durham. Il a évalué les demandes de garanties de prêt et de subventions du Fonds de prospérité du gouvernement présentées par le secteur forestier.

Les principales initiatives de financement dans le secteur de l'électricité comprenaient le soutien à la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et Ontario Power Generation Inc. en réponse aux besoins financiers de l'entreprise de production relatifs à de nouveaux projets d'approvisionnement en électricité, et des conseils concernant le prolongement de quatre ans des facilités de crédit d'une valeur de 975 M$ accordées par l'OOF à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO).

L'OOF a également contribué à la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Il a étudié l'approbation du nouveau plan de référence d'OPG concernant les estimations du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires et a donné des conseils au ministère des Finances à ce sujet. De plus, l'OOF a examiné et approuvé le budget annuel d'OPG pour les dépenses admissibles en vertu de l'ONFA.

Par ailleurs, l'OOF a présenté une analyse et des conseils au ministre des Finances et au gouvernement à l'appui des politiques et des initiatives dans le secteur de l'électricité, en s'axant sur les répercussions budgétaires et économiques pour le gouvernement provincial et la SFIEO.

Objectifs pour 2007–2008

En 2007–2008, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères provinciaux, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant le financement général et les politiques et initiatives de financement de l'électricité.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et organismes sur les politiques et les structures de location rentables et la diligence raisonnable touchant les aspects financiers des projets de gestion de l'actif, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation de transactions financières et sur la détermination exacte des repères en matière d'optimisation des ressources et des évaluations des taux d'intérêt.

L'accent sera mis sur les initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris les projets touchant les transports publics, les routes, les autoroutes, les ponts et les postes frontaliers, de même que sur un fonds commun pour l'approvisionnement lié aux formules de financement visant la réfection des écoles et sur les examens de l'actif. L'OOF fournira également des conseils sur les mesures visant à soutenir le secteur forestier et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et de l'impact des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie.

Un soutien continu sera accordé à la mise en œuvre de l'ONFA, avec notamment l'examen de la garantie financière de la province (actuellement de 1,51 milliards de dollars) accordée à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour le déclassement de centrales nucléaires et la gestion des déchets nucléaires, et l'apport de conseils à cet égard. Cette garantie expirera le 31 décembre 2007. Le besoin d'une garantie provinciale sera examiné par la CCSN en 2007, et le montant révisé de la garantie devrait prendre effet le 1er janvier 2008.

Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'approvisionnement en électricité, avec notamment un soutien au financement possible de nouvelles initiatives d'OPG en la matière.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette et les investissements en réserve de liquidités de la province et recouvre ses coûts pour ces services auprès de cette dernière. L'OOF offre également des services de trésorerie et d'administration à d'autres organismes de la Couronne et recouvre ses coûts selon le principe de la rémunération des services.

L'OOF gère également l'actif et le passif de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM). La SOAM a accordé à plusieurs conseils scolaires des prêts de 79 millions de dollars qui parviendront à échéance entre 2010 et 2012, et elle a financé ces prêts par des emprunts directs auprès du Régime de pensions du Canada.

Sur les ordres de la province, l'OOF a accordé des prêts à des organismes publics. En novembre 2006, l'OOF a avancé des prêts à des conseils scolaires dans le cadre de l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage* pour un montant total de 758 millions de dollars. Le financement de ces prêts a été pris en charge par la province au même taux d'intérêt que celui imposé aux conseils scolaires. L'OOF a recouvré 151 000 $ pour les coûts se rattachant au financement et à l'administration de ces prêts. Ce montant réduit l'obligation de l'OOF en matière de recouvrement des coûts auprès de la province.

Au 31 mars 2007, le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 1 337 millions de dollars, soit une augmentation de 9 millions de dollars par rapport au montant de 1 328 millions au 31 mars 2006 (voir la note 5). Cette hausse se doit principalement aux nouveaux prêts accordés aux conseils scolaires pour un total de 771 millions de dollars (intérêts courus compris) et à un nouveau prêt de 20 millions de dollars à Infrastructure Ontario (la Société ontarienne de travaux d'infrastructure), lesquels sont en grande partie compensés par les remboursements de 636 millions de dollars et de 142 millions de dollars effectués par l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) respectivement.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2,2 milliards de dollars (2,3 milliards en 2006), comme l'indique la note 7.

Dans l'ensemble, l'OOF a recouvré auprès d'organismes, d'apparentés et de conseils scolaires 4,6 M$ de ses coûts de fonctionnement, soit une hausse de 1,1 M$ par rapport aux 3,5 M$ recouverts en 2006. Le revenu provenant des opérations de l'OOF pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2007 était de 9 000 $ (4 000 $ en 2006).

L'OOF a offert des conseils financiers au gouvernement à propos de diverses initiatives d'optimisation de l'actif, de même que des conseils stratégiques sur les questions stratégiques en matière de finances et d'investissement liées à la réforme du secteur de l'électricité. Le personnel de l'OOF continue aussi de gérer les activités postérieures à la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario, y compris les exigences juridiques et la liaison avec les anciens clients de la Caisse d'épargne de l'Ontario, pour veiller à ce que les besoins des anciens titulaires de compte de la Caisse d'épargne soient bien satisfaits. Lors de la vente de l'ancienne Caisse d'épargne, le gouvernement provincial a accordé une garantie allant jusqu'au 31 mars 2008 pour les dépôts à terme de la Caisse d'épargne achetés jusqu'au 31 mars 2003. Le solde impayé des dépôts à terme garantis au 31 mars 2007 se chiffrait à 96 millions de dollars.

États financiers

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sous la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles au 5 juin 2007.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités pertinentes. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général et vice-président
de l'Office ontarien de financement,

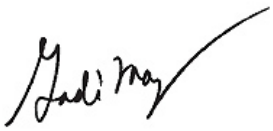

Gadi Mayman

Rapport du vérificateur

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2007, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 5 juin 2007

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Bilan

Au 31 mars 2007

(en milliers de dollars)	2007	2006
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	436 $	150 $
Intérêts à recevoir	2 032	2 029
Montant dû par les organismes et les apparentés (Note 7)	1 255	1 119
Montant dû par la province de l'Ontario	1 108	829
Total de l'actif à court terme	**4 831**	**4 127 $**
Immobilisations (Note 3)	1 495	2,058
Prêts non remboursés (Note 2)	79 021	79 021
Total de l'actif	**85 347 $**	**85 206 $**
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Somme payable à la province de l'Ontario – fonctionnement	1 108 $	829
Somme payable à la province de l'Ontario – intérêts	2 029	2 029
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements (Notes 6, 7)	1 545	1 129
Total du passif à court terme	**4 682 $**	**3 987 $**
Dette à long terme (Note 2)	79 021	79 021
Produit comptabilisé d'avance concernant les immobilisations (Note 4)	1 495	2 058
Bénéfices non répartis	149	140
Total du passif et des bénéfices non répartis	**85 347 $**	**85 206 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Le président,

Colin Andersen

Le directeur général et vice-président,

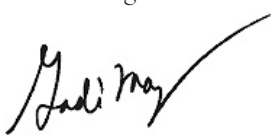

Gadi Mayman

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)	**2007**	**2006**
REVENUS		
Produit de l'intérêt	7 603 $	7 599 $
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (Note 6)	15 003	14 876
Total des revenus	**22 606 $**	**22 475 $**
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	14 058 $	13 512 $
Intérêts de la dette à long terme	7 594	7 595
Frais administratifs et généraux	4 162	3 482
Amortissement	1 360	1 378
Total partiel	**27 174 $**	**25 967 $**
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (Note 7)	(4 577)	(3 496)
Total des charges	**22 597 $**	**22 471 $**
Bénéfice net	9	4
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	140	136
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	**149 $**	**140 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)	**2007**	**2006**
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement		
Bénéfice net	9 $	4 $
Rajustement lié à l'amortissement	1 360	1 378
Diminution/(Augmentation) des intérêts à recevoir	(3)	—
Diminution/(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(136)	—
Augmentation de la somme payable à la province de l'Ontario au titre du recouvrement des coûts	416	—
Augmentation/(Diminution) du produit comptabilisé d'avance	(563)	(167)
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement	1 083 $	1 215 $
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement		
Remboursements versés à la province concernant les prêts de la SOAM	—	(6)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	—	6
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	—	—
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(797)	(1 211)
Rentrées (sorties) utilisées pour les activités d'investissement	(797)	(1 211)
Augmentation nette de l'encaisse	286	4
Encaisse au début de l'exercice	150	146
Encaisse à la fin de l'exercice	**436 $**	**150 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2007

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement (la Loi)*. Conformément à la *Loi*, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agit comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs les responsabilités de l'OOF incluent, entre autres :
- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et prescrits parl'Institut canadien des comptables agréés.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les renseignements optimaux disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront rajustées chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la SOAM ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

La dette arrivant à échéance constituée des prêts en cours et de l'encours de la dette envers le Régime de pensions du Canada est établie ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen en vigueur (%)
2010	5 156 $	10,86
2011	29 630	9,97
2012	44 235	9,22
Total	**79 021 $**	**9,61**

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN au 31 mars 2007	VCN au 31 mars 2006
Meubles et matériel	549 $	340 $	209 $	90 $
Matériel informatique	8 600	7 585	1 015	1 553
Améliorations locatives	1 526	1 255	271	415
Total	**10 675 $**	**9 180 $**	**1 495 $**	**2 058 $**

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations.

(en milliers de dollars)

	Province	Organismes	Total
Solde au début de l'exercice	1 824 $	234 $	2 058 $
Capitalisation	797	—	797
Amortissement	(1 175)	(185)	(1 360)
Solde à la fin de l'exercice	**1 446 $**	**49 $**	**1 495 $**

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF procure un financement à divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles, et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à une facilité de crédit de 3,6 milliards de dollars expirant entre 2007 et 2032. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Conformément à la politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un organisme public.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets sont par la suite convertis en emprunt à terme fixe et on met à ce moment-là la touche finale aux conditions de remboursement. Au 31 mars 2007, les comptes débiteurs à recevoir par l'OOF au nom du gouvernement provincial représentent des débentures, à l'exception des prêts à court terme accordés à l'Office de l'électricité de l'Ontario et des lignes de crédit à la Commission de transport Ontario Northland et à la Société ontarienne de travaux d'infrastructure.

Les montants suivants représentent les fonds débiteurs, intérêts capitalisés compris. Ces montants sont à leur tour dus par l'OOF à la province. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor.

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Centre Centennial des sciences et de la technologie	6 011 $	9 017 $
Corporation de la ville de Windsor	23 955	22 512
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	20 263	—
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	393 150	535 248
Commission de transport Ontario Northland	47 161	49 534
Office de l'électricité de l'Ontario	75 610	711 692
Conseils scolaires	770 769	—
	1 336 919 $	**1 328 003 $**

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le prêt sera remboursé sous forme de versements partiels jusqu'au 15 mars 2013 et porte intérêt au taux de 4,23 p. 100.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il existe une débenture de 20 ans au taux de 6,41 p. 100, arrivant à échéance en mars 2021.

La Société ontarienne de travaux d'infrastructure (qui englobe l'ancien Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique) a obtenu de l'OOF, le 23 juin 2006, des facilités de crédit renouvelables plafonnées à 200 millions de dollars sur 10 ans. La SOTI a contracté le premier emprunt dans le cadre de ces facilités de crédit le 16 octobre 2006 et, au 31 mars 2007, avait emprunté 20 millions de dollars à des taux variant de 4,1 à 4,3 p. 100.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario est un organisme de la Couronne de la province créé aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les membres de la société sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le prêt en cours de la SLJO s'élève à 393 millions de dollars et a été contracté le 30 juin 2004 pour acheter le complexe du casino à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans à raison d'un taux de 4,3821 p. 100, arrivant à échéance en juin 2009.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme de la Couronne de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les débentures en cours de la CTON au 31 mars 2007 se chiffrent à 32,1 millions de dollars (2006 – 34,5 millions de dollars); elles ont été émises initialement en six étapes et arrivent à échéance entre 2008 et 2031. Leurs taux d'intérêt varient entre 4,717 et 6,37 p. 100. Les lignes de crédit de la province consenties à la CTON ont été prolongées jusqu'en mars 2008 par décret et ne pourront pas dépasser 15 millions de dollars. Au 31 mars 2007, le montant total de 15 millions de dollars (identique à celui de 2006) avait été retiré, cette fois au taux d'intérêt de 4,46 p. 100.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé en décembre 2004, est une société à but non lucratif. L'OEO a reçu de l'OOF des facilités de crédit renouvelables de 975 millions de dollars expirant le 31 décembre 2010. Le taux d'intérêt applicable au solde de ce prêt est de 4,40 p. 100.

En novembre 2006, l'OOF a avancé à des conseils scolaires, dans le cadre de l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage*, des prêts d'un montant total de 771 millions de dollars (intérêts compris) au 31 mars 2007. Les conseils scolaires se sont engagés à effectuer pendant 25 ans des versements confondus portant sur le principal et les intérêts. Les prêts portent intérêt de 4,56 p. 100. L'OOF a recouvré 151 000 $ en coûts liés au financement et à l'administration des prêts aux conseils scolaires.

6. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère la dette et les investissements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)*. La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu en mars 2002 une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets nucléaires et le combustible irradié et pour déclasser les centrales nucléaires existantes. L'entente est entrée en vigueur en 2003–2004.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et d'investissement pour la période se terminant le 31 mars 2007 se chiffrait à 15 millions de dollars (2006 – 14,9 millions de dollars).

7. GESTION DE LA DETTE ET DES INVESTISSEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, apparentés et autres organismes publics (indiqués ci-après), y compris les services de gestion des investissements, selon le principe du recouvrement des coûts d'un total de 67 000 $ pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007 (2006 - néant), dont un solde impayé de 16 000 $ (2006 - néant) à la même date. Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 2,2 milliards de dollars au 31 mars 2007 (2006 – 2,3 milliards de dollars).

Agence de foresterie du parc Algonquin
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne de travaux d'infrastructure

L'OOF offre par ailleurs, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)
La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certaines autres obligations de l'ancien Toronto Hydro. L'OOF offre des services et conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de la dette s'élevant à 27,9 milliards de dollars.

Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI)
L'OOF gère la dette de 2,4 milliards de dollars de la SOTI, y compris des prêts de la province, d'un organisme provincial et de tiers.

Apparentés :

Conseils scolaires
Tel que cela est expliqué dans la Note 5, l'OOF a accordé des prêts aux conseils scolaires et a recouvré des coûts d'un montant de 151 000 $.

Le total des coûts recouvrés et les soldes impayés de la SFIEO, de la SOTI et des apparentés à la fin de l'exercice sont indiqués ci-après :

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Coûts recouvrés :		
Organismes :		
SFIEO	3 330 $	2 497 $
SOTI	1 029	999
Apparentés	218	—
Total	4 577 $	3 496 $
Débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	875 $	684 $
SOTI	213	435
Apparentés	167	—
Total	1 255 $	1 119 $

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la contribution de l'employeur à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts en cours, des créditeurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà présentés dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. Des procès civils et des procédures de règlement des griefs ont été intentés pour la période pendant laquelle l'OOF assumait la gestion de la Caisse d'épargne de l'Ontario jusqu'à la date de la vente de la Caisse, le 31 mars 2003. Cependant, le cas échéant, les règlements émanant de ces demandes de règlement liées à la Caisse d'épargne de l'Ontario seront comptabilisés par la province au cours de la période durant laquelle le règlement se produira.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés pour être rendus conformes à la présentation des états financiers adoptée pour mars 2007.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Rapports financiers

Contrôles internes

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

Les mécanismes de régie comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Ils identifient par ailleurs les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et précisent leur rôle. Le cadre de régie de l'OOF est décrit en détail dans la politique de régie générale de l'Office.

Responsabilité

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit – la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* –, d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministre des Finances et de directives publiées par le Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne. Ces documents prévoient que le ministre des Finances est responsable devant l'Assemblée législative de l'exécution du mandat de l'OOF. Le président du conseil d'administration de l'OOF est responsable devant le ministre de l'exécution par l'OOF de son mandat. Le conseil d'administration de l'OOF est nommé par le lieutenant gouverneur en conseil et est responsable devant le ministre des Finances, par l'entremise du président, de la supervision de la gestion des activités de l'OOF. Le directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de l'OOF de la gestion quotidienne des opérations de l'OOF et de la direction et de la supervision du personnel de l'OOF. Le personnel est nommé conformément à la *Loi sur la fonction publique* et il est assujetti aux politiques et directives du Conseil de gestion s'appliquant aux fonctionnaires. Le personnel de l'OOF est responsable devant le directeur général, par l'entremise de la haute direction de l'OOF.

Rôles et responsabilités

Le ministre des Finances maintient, par l'entremise du président, des communications avec l'OOF à propos des politiques gouvernementales et des attentes concernant l'OOF. Le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel et recommande le plan aux fins de son approbation au Conseil de gestion du gouvernement, tous les trois ans ou telles que l'exigent les directives gouvernementales.

Le président, qui est également sous-ministre des Finances, assume le leadership et donne des directives au directeur général et au conseil d'administration de l'OOF et veille à ce que l'OOF respecte les politiques et directives gouvernementales. Le directeur général est responsable des activités continues de l'OOF et veille à ce que les politiques et procédures restent pertinentes et efficaces.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les opérations de l'OOF et le respect des lois et politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code d'éthique approuvé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a également deux comités qui participent à la surveillance des activités de l'OOF. Le Comité de vérification est décrit dans la section ci-après consacrée aux rapports financiers. Le Comité des ressources humaines a été créé en 2006–2007 pour aider le conseil d'administration à veiller à l'existence de mesures appropriées pour recruter, former et conserver du personnel qualifié dans les secteurs essentiels.

Rapports financiers

L'OOF prépare les états financiers annuels, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états sont examinés par le Comité de vérification, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et au conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur général, qui exprime une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conclusions sont examinées par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du dépôt du rapport annuel de l'OOF et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers et la préparation d'états financiers. Ces contrôles :

- concernent la tenue de registres qui reflètent précisément et équitablement les transactions, à un niveau raisonnablement détaillé;
- assurent de manière raisonnable que les transactions sont exécutées conformément aux autorisations;
- fournissent une assurance raisonnable en matière de prévention ou de détection opportune des transactions non autorisées qui pourraient avoir des répercussions importantes sur les états financiers.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et la rapidité de publication de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris dans les domaines organisationnel et procédural. Le système de contrôles internes comprend :

- la communication par écrit des politiques et des procédures régissant la conduite et la gestion du risque à l'échelle de l'Office;
- la planification exhaustive des activités;
- la séparation des tâches;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- des conventions comptables mises à jour régulièrement.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelon général et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur son évaluation du risque et sur l'avis du Comité de vérification et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est présenté aux fins d'examen et d'approbation par le Comité de vérification de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification de l'OOF des résultats de ses travaux de vérification à l'Office.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration pendant l'exercice 2006–2007 :

Colin Andersen, président de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances. M. Andersen a été nommé sous-ministre des Finances en février 2004 et est devenu sous ministre du Revenu en 2007. Son mandat expire à l'occasion de la nomination de son successeur au poste de sous-ministre.

M. Andersen était auparavant sous-ministre, Politiques, Bureau du Conseil des ministres. Il a également été sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sous ministre adjoint, Politiques et planification intégrées, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et sous-ministre adjoint, Politiques budgétaires et financières, ministère des Finances. Il a un baccalauréat avec spécialisation en sciences économiques de l'Université de Calgary et une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Toronto.

Gadi Mayman, directeur général de l'Office ontarien de financement. M. Mayman a été nommé au conseil d'administration de l'OOF en novembre 2003; sa nomination prend fin en juillet 2008.

M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt à moyen et à long terme de la province de l'Ontario, des relations bancaires et des politiques liées à la gestion de la dette. Il donne des conseils au gouvernement provincial concernant l'utilisation du crédit provincial et les relations avec les marchés financiers et les investisseurs. Il est également directeur général de la SFIEO et assume la responsabilité de ses activités quotidiennes.

M. Mayman est membre des conseils d'administration d'Infrastructure Ontario et de l'Agence ontarienne des eaux (AOE). Il préside le Comité de vérification de l'AOE et co-préside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'Ontario Power Generation Inc (OPG) sur l'investissement des fonds nucléaires.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa pendant trois ans et à la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion pendant cinq ans. M. Mayman a obtenu un B.Sc. en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Western Ontario en 1988.

Lorraine Bell, CA, a été nommée au conseil d'administration de l'OOF pour la période allant d'octobre 2005 à octobre 2008. Mme Bell siège également au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Mme Bell compte plus de vingt-cinq ans d'expérience dans le domaine financier, dont plus de treize dans celui des marchés des produits dérivés. Elle est présentement fiduciaire, présidente du Comité de vérification et membre du Comité de la gouvernance du Fonds Royal LePage Franchises Services. Par le passé, Mme Bell a été vice-présidente et directrice chez General Re Financial Products Canada (GRFP). Avant de se joindre à GRFP, elle était conseillère financière et a occupé le poste de vice-présidente dans plusieurs sociétés, dont Confederation Treasury Services Limited (CTSL), Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant de travailler à Citibank Canada, elle était chez Touche Ross et Cie (devenu Deloitte & Touche), où elle faisait partie du groupe de vérification, et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de CA.

Mme Bell est une bénévole très active et a siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes de bienfaisance en Ontario. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

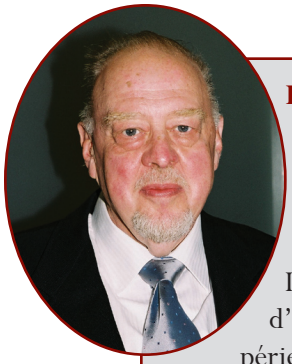

Robert Brown, B.Com, M.A., FCA, a exercé les fonctions de président du conseil et chef de la direction chez Price Waterhouse (maintenant PricewaterhouseCoopers). Il a été nommé au conseil d'administration pour la période allant d'avril 2005 à avril 2008 et occupe le poste de vice-président de l'OOF depuis avril 2007.

Il a occupé le poste de président du conseil d'administration de l'Association canadienne d'études fiscales et de l'Institut canadien des comptables agréés. M. Brown a une vaste expérience en matière de fiscalité, de finances et de gouvernance. Il a été membre du Comité de régie de l'entreprise de la Bourse de Toronto. Il a également servi un mandat à titre d'économiste invité Clifford-Clark au ministère des Finances, prodiguant des conseils au ministère et au ministre sur des questions stratégiques en matière de fiscalité, de finances et de politiques économiques. Plus récemment, il a siégé à titre de coprésident au sein d'un comité fédéral visant à examiner l'aide fiscale accordée aux personnes handicapées. M. Brown est aussi administrateur chez Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust et il a siégé aux conseils de diverses autres sociétés publiques canadiennes.

Sur le plan bénévole, M. Brown a occupé divers postes. Il a assumé la présidence de la fondation C.D. Howe, a donné de nombreuses conférences et a rédigé un grand nombre d'articles sur les enjeux stratégiques économiques et fiscaux. M. Brown siège au conseil d'administration des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques et a été membre du conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Brown est diplômé de l'Université de Toronto (B.Com.) et de l'Université de Chicago (M.A., Economics).

Mario Ferrara a été nommé au conseil d'administration pour la période allant d'avril 2005 à avril 2008. Il préside le Comité de vérification.

Auparavant, M. Ferrara était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux chez Scotia Capital à Toronto. Le groupe offrait tout un éventail de conseils financiers et était chargé d'exécuter les transactions financières pour les clients gouvernementaux et les clients ayant des liens gouvernementaux.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes aux échelons supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, placements, chez E-L Financial Corporation où il était chargé du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a passé 12 ans chez Ontario Hydro à plusieurs postes liés au domaine financier, y compris chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour à Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales; à ce poste il était responsable de la gestion, du développement et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et de l'assurance de l'organisme. M. Ferrara détient un B.Com. et un M.B.A. de l'Université McMaster.

Patrick Lavelle est président et directeur général d'une société de conseil en gestion stratégique qu'il a créée en 1991. Il a été nommé au conseil d'administration pour la période allant de décembre 2005 à décembre 2008. M. Lavelle préside le Comité des ressources humaines et siège au Comité de vérification.

Jusqu'à mars 2002, M. Lavelle était président-directeur général de Unique Broadband Systems Inc. Il a assuré la présidence d'Exportation et développement Canada et a présidé pendant trois ans le conseil d'administration de la Banque de développement du Canada. Avant d'établir son entreprise, M. Lavelle était vice-président, développement des entreprises, chez Magna International Inc. En 1985, il a été nommé sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario. À ce moment, il était le premier secrétaire du Conseil du premier ministre qui a produit un plan d'action pour l'économie de l'Ontario. M. Lavelle a exercé la fonction de président-directeur général de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada et de délégué général de l'Ontario en France (à Paris). Il a également été directeur des ventes et de la commercialisation chez Consumer's Packaging et attaché de direction du ministre fédéral du Travail, de la Santé et du Bien-être social.

M. Lavelle siège au conseil d'administration de plusieurs entreprises publiques et privées au Canada et aux États-Unis. Il est membre du comité consultatif du programme international de MBA de l'Université York.

Carol Layton est sous-ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique. Elle a été nommée au conseil d'administration pour la période allant de juillet 2003 à juillet 2009. Mme Layton siège également au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Auparavant, Mme Layton a servi en tant que sous-ministre chargée de l'accomplissement des résultats au sein du Bureau du Conseil des ministres, sous-ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et sous-ministre déléguée aux Affaires des personnes âgées et à la Condition féminine. Elle a occupé divers postes de direction au Secrétariat du Conseil de gestion et aux ministères de la Santé et des Soins de longue durée, des Finances, du Procureur général ainsi que du Trésor et de l'Économie. Elle préside en 2007 l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

Jack M. Mintz a été président-directeur général du C.D. Howe Institute en 2005–2006. Il a été nommé au conseil d'administration de l'OOF de septembre 2003 à septembre 2009.

M. Mintz siège au conseil d'administration de sociétés et d'organismes à but non lucratif. Il a publié plus de 180 livres et articles dans les domaines de l'économie du secteur public et du fédéralisme fiscal. Il fait partie du conseil des gouverneurs de la National Tax Association à Washington, D.C. Il est de plus rédacteur en chef adjoint des publications *Contemporary Accounting Research et International Tax and Public Finance* et chercheur universitaire de CESifo, à Munich, en Allemagne. Il est aussi professeur de fiscalité Deloitte and Touche LLP à la Joseph L. Rotman School of Management et co-directeur du programme de fiscalité internationale, Institute of International Business, tous deux à l'Université de Toronto.

En outre, M. Mintz a été économiste invité au ministère des Finances à Ottawa et président du Comité technique de la fiscalité des entreprises du gouvernement fédéral en 1996 et 1997, doyen associé (études) de la Faculté de gestion de l'Université de Toronto, de 1993 à 1995, conseiller spécial auprès du sous-ministre, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances, à Ottawa, de 1984 à 1986, et directeur du John Deutsch Institute, Université Queen's, de 1987 à 1989.

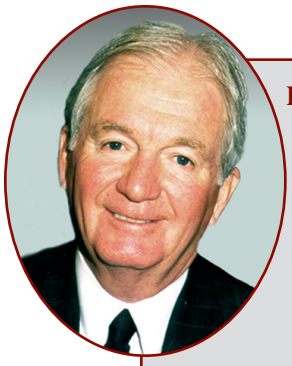

Frank Potter est président du conseil de Emerging Markets Advisors Inc., à Toronto. M. Potter a été nommé au conseil d'administration de l'OOF de mai 2000 à juin 2006.

Tye Burt est président et directeur général de Kinross Gold Corporation. M. Burt a été nommé au conseil d'administration de l'OOF de juin 2000 à juillet 2006.

Politiques et procédures de gestion des risques

Les politiques et procédures de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et procédures actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels pour ce qui a trait aux portefeuilles de la dette et des produits dérivés et aux transactions sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées en application des lignes directrices et directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux changements des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Citons, au nombre des restrictions, les suivantes :

- Limite relative au change – La position de change non couverte est limitée à 5 p. 100 de l'encours de la dette. Le risque de change non couvert relatif aux devises étrangères se limite aux devises du Groupe des Sept et au franc suisse.

- Risques liés aux changements des taux d'intérêt – Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant avec changements des taux d'intérêts au cours des 12 mois suivants. Ils sont limités à un maximum de 35 p. 100 de l'encours de la dette.

- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette – Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 p. 100 de l'intérêt de la dette budgété pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette. Ce seuil est indiqué dans le plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité.

Dans son plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité, l'OOF détermine et évalue son exposition au risque de marché afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Au moment d'émettre de nouveaux titres d'emprunt au nom de la province, l'OOF cherche à obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques inhérents au taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette venue à échéance et la dette à taux flottant.

Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF entreprend des activités financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA– et, pour les investissements du marché monétaire, R1 (moyen). La position qui en résulte est limitée au risque calculé par référence au marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière des contreparties. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le recours aux produits dérivés

L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable, en se conformant au plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre du plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.

- Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.

Par ailleurs, la direction de l'OOF est tenue au courant quotidiennement des expositions et positions de risques de l'OOF.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et des procédures établies par écrit, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « plus » ou « moins » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

- Standard & Poor's Corporation (New York) — AA
- Moody's Investors Service (New York) — Aa1
- DBRS (Toronto) — AA

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Standard & Poor's Corporation (New York) — A-1+
- Moody's Investors Service (New York) — P-1
- DBRS (Toronto) — R-1 (élevé)

Autres sources d'information

Site Internet : www.ofina.on.ca

Ce site donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Mises à jour trimestrielles des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'information financière trimestrielle est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances (www.fin.gov.on.ca).

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Renseignements

Liaison avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7

Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada

Téléphone : 416 325-8000

investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566